

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-THOUE

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 10 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le 10 juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Thouet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Châtillon sur Thouet, en application du décret n° 2020-663 du 31 mai 2020, sous la présidence du Maire, Claude DIEUMEGARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juillet 2020

Présents : Mmes BONNEAU, BROUSSEAU, CHOUETTE, DUPUIS, ESTRADÉ, RINSANT.
Mrs ALLARD, BILLON, DIEUMEGARD, FERJOU, GUITTARD, MAGNERON, MAHU, MORIT, QUICQUELY, ROUVREAU.

Secrétaire de séance : Mme ESTRADÉ

Procurations : Mme AIGUILLON donne pouvoir à M QUIQUELY
Mme BEAU donne pouvoir à Mme RINSANT
M CHARGELEGUE donne pouvoir à M MORIT (1^{er})
Mme RAYMOND donne pouvoir à M MORIT (2^{ème})
Mme CREON donne pouvoir à M DIEUMEGARD
M GUICHET donne pouvoir à M ALLARD
Mme NORDEY donne pouvoir à M GUITTARD

Elections sénatoriales 2020 :

Sont élus aux postes de titulaires :

- 1) M Claude DIEUMEGARD ;
- 2) Mme Martine RINSANT.
- 3) M Jean-Marie FERJOU,
- 4) Mme Marie-Noëlle BEAU,
- 5) M Alain GUICHET,
- 6) Mme Ingrid BROUSSEAU,
- 7) M Jean-Luc ALLARD

Sont élus aux postes de suppléants :

- 1) M Dominique GUITTARD,
- 2) Mme Laëtitia CHOUETTE,
- 3) M Thierry MORIT,
- 4) Mme Céline BONNEAU.

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :

Date CM	N°	Date de la Décision	Objet de la commande	Destination	Entreprises attributaires	prix TTC
10/07/2020	1	17/06/2020	branchement eau pluvial	avenue bois naudet	M'RY	2 218,00 €
	2	17/06/2020	table polypropylène	CTM	COMAT & VALCO	492,43 €
	3	30/06/2020	vaisselle cantine + petit matériel	restauration scolaire	HENRI JULIEN	252,54 €
	4	30/06/2020	travaux électricité	MPT bureau direction	PIERROIS	2 055,53 €
	5	30/06/2020	travaux toiture	SDF	FRAFIL	1 632,00 €
					TOTAL	6 650,50 €

Subventions aux associations 2020 :

LA CHATILLONNAISE	2020	
	Demandes	Proposition du conseil municipal
PING PONG	1 800,00 €	1 800,00 €
AMAG	1 000,00 €	350,00 €
BADMINTON	1 000,00 €	1 000,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	250,00 €	250,00 €
FOOTBALL	2 500,00 €	2 500,00 €
VELO CLUB	1 800,00 €	1 800,00 €
TENNIS CLUB	4 400,00 €	4 400,00 €
AVENIR BOULE	460,00 €	460,00 €
	13 210,00 €	12 560,00 €

ASSOCIATIONS	Demandes 2020	proposition du Conseil	vote
AFN-Section Châtillon-sur-Thouet	750,00 €	750,00 €	adopté à l'unanimité
Association des Amis Réunis	400,00 €	400,00 €	adopté à l'unanimité
La Châtillonnaise	13 210,00 €	12 560,00 €	pour : 22; abstention : 1; contre : 0
Maison Pour Tous	13 000,00 €	13 000,00 €	adopté à l'unanimité
Maison pour Tous (projet sénior)	3 350,00 €	3 350,00 €	adopté à l'unanimité
Maison Pour Tous (Châtillon de France) *	240,00 €	240,00 €	adopté à l'unanimité
EREA St Aubin (7 élèves x 40 €)	280,00 €	280,00 €	adopté à l'unanimité
CHAMBRE DES METIERS 79 (12 élèves à 40 €)	480,00 €	480,00 €	adopté à l'unanimité
MFR Mauléon (1 élève à 40€)	40,00 €	40,00 €	adopté à l'unanimité
MFR Mouilleron en Pareds (2 élève à 40 €)	80,00 €	80,00 €	adopté à l'unanimité
Fédération des Accidentés du Travail FNATH	70,00 €	70,00 €	adopté à l'unanimité
Groupement Action Sanitaire Elevage	400,00 €	400,00 €	adopté à l'unanimité
Groupement défense ennemis des cultures	50,00 €	50,00 €	adopté à l'unanimité
Un Noël pour Tous	75,00 €	75,00 €	adopté à l'unanimité
Restaurants du Coeur	75,00 €	75,00 €	adopté à l'unanimité
Banque Alimentaire	75,00 €	75,00 €	adopté à l'unanimité
La Croix Rouge	75,00 €	75,00 €	adopté à l'unanimité
Secours Catholique	75,00 €	75,00 €	adopté à l'unanimité
RADIO GATINE	100,00 €	100,00 €	adopté à l'unanimité
L'outil en main	250,00 €	250,00 €	adopté à l'unanimité
Secours Populaire Français	75,00 €	75,00 €	adopté à l'unanimité
Un permis pour l'emploi (pour 2 pers.)	1 200,00 €	1 200,00 €	adopté à l'unanimité
TOTAL à l'article 6574	34 350,00 €	33 700,00 €	- €

M CHARGELEGUE faisant partie du Conseil d'administration de l'association la Châtillonnaise, il ne prendra pas part au vote de l'attribution de la subvention.

Budget principal : vote du compte administratif 2019 :

Présentation à l'assemblée du compte administratif pour l'exercice 2019 pour le budget principal. Considérant que la Comptabilité Administrative de l'Ordonnateur correspond en tous points à la comptabilité du Comptable Public, Le conseil municipal a déclaré que les comptes administratifs dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

Budget principal : affectation du résultat 2019

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, le Maire propose d'affecter au budget principal 2020 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- affectation en recette de fonctionnement au compte 002 : 816 881,22 €
- affectation en recette d'investissement au compte 1068 : 1 306 289,55 €.

Adopté à l'unanimité.

Budget principal : vote du Budget Primitif 2020

Le vote du budget est effectué par chapitre sur la section de fonctionnement et d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipements » et avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

SYNTHESE SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRIMITIF 2020			
DEPENSES	2020	RECETTES	2020
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	435 800,00 €	013 ATTENUATION DE CHARGES	30 000,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	678 800,00 €	70 PRODUITS DES SERVICES	24 000,00 €
014 ATTENUATION DE PRODUITS	150 500,00 €	73 IMPOTS ET TAXES	1 190 114,00 €
65 CHARGES DE GESTION COURANTES	197 850,00 €	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	382 278,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	6 300,00 €	75 PRODUITS DE GESTION COURANTE	149 000,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00 €	76 PRODUITS FINANCIERS	- €
022 DEPENSES IMPREVUES	60 000,00 €	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €
042 OPERATION D'ORDRE	12 000,00 €	042 OPERATION D'ORDRE	- €
001 DEFICIT ANTERIEUR REPORTE			
TOTAL	1 544 250,00 €	TOTAL	1 775 392,00 €
		002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	816 881,22 €
023 Capacité d'autofinancement / épargne	1 048 023,22 €	TOTAL	4 367 665,22 €
TOTAL SECTION DEPENSES DE FONCTIC	2 592 273,22 €	TOTAL SECTION RECETTES DE FONCTION	4 367 665,22 €

SYNTHESE SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2020			
DEPENSES	2020	RECETTES	2020
10 TAXE D'AMENAGEMENT	700,00 €		
16 EMPRUNTS ET DETTES	32 470,00 €	024 PRODUITS DES CESSIONS	- €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 300,00 €	10 DOTATIONS - FONDS DIVERS	56 000,00 €
204 SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES		13 SUBVENTIONS	75 271,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000,00 €	16 EMPRUNTS	650,00 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	040 OPERATION D'ORDRE	- €
020 DEPENSES IMPREVUES	70 000,00 €	41 OPERATIONS MATRIMONIALE	- €
27 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPOF	- €	001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	- €
OP - opérations d'investissement		1068	1 306 289,55 €
0040 VOIRIE ESPACES VERTS TECHNIQU	216 694,80 €	TOTAL	1 438 210,52 €
0051 SALLE DES FETES	25 000,00 €		
0060 RESIDENCE EBEAUPIN	50 000,00 €		
0071 HIPPODROME	12 000,00 €		
072 MAISON POUR TOUS	74 355,56 €		
073 COMPLEXE MULTI ACTIVITES	301 423,86 €		
076 SALLE DE TENNIS	282 000,00 €		
077 CANTINE	10 000,00 €		
078 PARCOURS SANTÉ	15 000,00 €		
079 AMENAGEMENT BUREAU	2 000,00 €		
084 ACQUISITION OUTILLAGE ET MATEI	50 000,00 €		
001 DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	1 306 289,55 €		
TOTAL	2 486 233,77 €	021 virement de la section de fonctionnem	1 048 023,22 €
TOTAL SECTION DEPENSES INVESTISSE	2 486 233,77 €	TOTAL SECTION RECETTES INVESTISSE	2 486 233,77 €

Adopté à l'unanimité.

Budget annexe quartier de la Treille : vote du compte administratif 2019 :

Présentation à l'assemblée du compte administratif pour l'exercice 2019 pour le budget annexe quartier de la Treille. Considérant que la Comptabilité Administrative de l'Ordonnateur correspond en tous points à la comptabilité du Comptable Public, Le conseil municipal a déclaré que les comptes administratifs dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

Budget annexe quartier de la Treille: affectation du résultat 2019

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, le Maire propose d'affecter au budget annexe quartier de la Treille 2020 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- affectation en recette de fonctionnement au compte 002 : - 25 579,40 €

Adopté à l'unanimité.

Budget annexe quartier de la Treille : vote du Budget Primitif 2020

INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
001	Déficit antérieur reporté	617 490,54 €	
040/3355	travaux terrains aménagés	700 179,98 €	
040/	transferts entre sections		700 179,98 €
168748	Dettes		617 490,54 €
		1 317 670,52 €	1 317 670,52 €

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
002	Déficit antérieur reporté	25 579,40 €	
042/7133	Variation des en-cours de production	700 179,98 €	700 179,98 €
6588	charges diverses de gestion	45 410,60 €	
65888	centimes de TVA	10,00 €	
70/7015	ventes de terrains aménagés		71 000,00 €
		771 179,98 €	771 179,98 €

Adopté à l'unanimité.

Effacement de dettes

Dans le tableau ci-dessous est présentée aux membres du conseil municipal, la liste des admissions en non-valeur pour un montant total de 633,48 € :

EXERCICES	TITRES n°	Montants €	Nature de la dette
2018	274	106,98 €	LOYER EBEAUPIN
2018	333	393,00 €	LOYER EBEAUPIN
2017	351	133,50 €	LOYER EBEAUPIN

POUR : 21 ; ABSTENTIONS : 2 ; CONTRE : 0

Renouvellement de la commission communale des impôts directs :

L'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs appelée C.C.I.D., présidée par le Maire. La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation du conseil municipal soit au maximum avant le 25 juillet 2020 concernant la commune de Châtillon sur Thouet. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double proposée sur délibération du conseil municipal. La durée du mandat des membres de la C.C.I.D. est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins; être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne; jouir de leurs droits civils; être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune; être familiarisés avec les circonstances locales; posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Il est proposé la liste suivante :

ordre	Civilité	Nom	Prénom	Date de Naissance	Adresse
1	Mr	GIRARD	René	31/01/1940	19 boulevard du Parnasse
2	Mr	FERJOU	Jean-Marie	10/04/1963	L'Espérance
3	Mr	RAVAILLEAULT	Pierre	16/07/1942	4 boulevard du Thouet
4	Mr	ROBIN	Jean-Claude	04/06/1949	10 Bel Air
5	Mme	POINT	Anne-Marie	10/07/1959	Le Bas Chalendeau
6	Mme	PLAUD	Denise	17/11/1942	1 rue Rochette
7	Mr	BAILLARGEAU	Camille	18/08/1935	Plaisance
8	Mr	DAVID	Claude	17/01/1947	2 avenue St Exupery
9	Mr	SENECHAUD	René	16/08/1947	23 imp Edmond Rostand
10	Mr	COURJAULT	Rémi	14/07/1951	9 imp Edmond Rostand
11	Mr	CHARGELEGUE	Mathieu	05/04/1969	6 rue Camille St Saens
12	Mr	MORIN	Aimé	02/11/1941	Sainte Marguerite
13	Mr	GUILBOT	Claude	27/06/1948	24 avenue de la Maison Dieu
14	Mr	PATUREAU	Maurice	26/01/1937	2 boulevard Blot Bardet
15	Mme	PETIT	Colette	24/07/1945	25 avenue du Pont de Grolle
16	Mme	CHARGELEGUE	Marie-Andrée	20/05/1946	7 rue Lavoisier
17	Mr	CHOULY	Robert	17/05/1941	35 rue de Pellouaille
18	Mr	BERTIN	Gérard	03/10/1940	1 Les Petites Rivières
19	Mr	GUINARD	Marie-Laure	03/05/1961	Plaisance
20	Mr	GOUSSEAU	André	26/03/1938	13 imp Lavoisier
21	Mr	ALLARD	Jean-Luc	16/09/1953	5 chemin de Bellevue
22	Mr	MIGOUT	Jacky	10/10/1955	5 le bas Chalendeau
23	Mr	GAUTIER	Jean	30/08/1946	4 rue Besson Bien Aimé
24	Mr	BRAULT	Joel	24/02/1950	1 bis avenue St Exupery
25	Mr	GUICHET	Alain	31/01/1958	La Roche du Guy
26	Mr	MAGNERON	Daniel	19/09/1970	16 boulevard du Parnasse
27	Mme	GUERIN	Monique	06/10/1958	13 avenue du Pont de Grolle
28	Mr	MORIT	Thierry	23/04/1964	8 rue Jean-Baptiste Lulli
29	Mr	QUIQUELY	Joel	07/02/1965	12 avenue Toulouse Lautrec
30	Mr	BIROT	Guy	17/10/1935	3 impasse du Bois Naudet
31	Mme	ROY	Martine	02/07/1958	40 avenue Toulouse Lautrec
32	Mr	MAHUT	Jean-Louis	06/11/1951	25 avenue Edmond Rostand

Adopté à l'unanimité.

Commission de contrôle de la liste électorale :

Compte tenu du renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de désigner 3 membres pour composer la commission de contrôle de la liste électorale. Cette commission est construite sur les principes des communes de moins de 1000 habitants, puisque le conseil municipal est composé d'une seule liste.

Vu la commission générale du 29 juin 2020, le conseil Municipal propose en tant que :

- Conseiller Municipal : M Jean-Louis MAHU
- Délégué de l'administration : M Rémi COURJAULT
- Délégué du Tribunal : M René GIRARD

Adopté à l'unanimité.

Reversement d'un fond d'amorçage à la CCPG pour l'année scolaire 2019-2020

Vu loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, et notamment son article 47 qui instaure un fonds d'amorçage en faveur des communes ayant choisi de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée scolaire 2013.

Considérant que la commune de Châtillon Sur Thouet a délibéré pour transférer la compétence scolaire à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, à compter du 1er août 2014.

Autorise le Maire à reverser le fond d'amorçage perçu au titre de l'année scolaire 2019-2020 (acompte et solde) à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Adopté à l'unanimité.

Création d'un emploi permanent pour le poste d'agent d'accueil

Il convient de créer un emploi d'agent d'accueil sur le grade d'adjoint administratif territorial, grade non prévu au tableau des effectifs ; à temps non complet, à raison de 29,5/35èmes à compter du 1er octobre 2020. A ce titre, cet emploi pourra être occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs au grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le tableau des emplois sera modifié à compter du 1er janvier 2021. Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2020.

Adopté à l'unanimité.

Retrait de la délibération n° 3010 du 15/06/2020

Par délibération du 15 juin 2020, le conseil municipal a délibéré pour décider de créer deux postes de conseillers délégués. La Sous-Préfète de Parthenay en date du 22 juin 2020, fait savoir qu'aux termes de l'article L 2113-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est seul chargé de l'administration, mais peut sous sa surveillance et sa responsabilité délégué par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal. Il en résulte que seul le MAIRE est compétent pour confier une partie de ses compétences à ses adjoints et ses conseillers municipaux. Le Conseil Municipal ne peut interférer en la matière, c'est une décision unique du Maire. Il n'était donc pas nécessaire, le 15 juin dernier que le conseil municipal se prononce sur ce point. Aussi, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir rapporter cette délibération. Dans le cas contraire, la sous-préfète de Parthenay dispose dans un délai de deux mois, pour déférer la délibération 3010 du 15/06/2020 au Tribunal Administratif.

Adopté à l'unanimité.

Réflexion autour du projet de la construction d'une passerelle sur le Thouet

M. FERJOU : le projet de la construction d'une passerelle sur le Thouet, remonte à 2014, lors de l'étude du cheminement des personnes à mobilité réduite sur la commune. Actuellement le pont qui permet de traverser le Thouet pour les piétons et /ou les personnes en fauteuil est très dangereux. En effet, le passage est très étroit et instable, donc proche de la circulation des véhicules. Il est impossible d'élargir ce pont, d'où l'idée de créer une passerelle plus sécurisante pour toutes les personnes et les cyclistes. A l'époque les élus de la commune avaient soumis ce projet à la CCPG qui n'avait pas donné suite.

Aujourd'hui, l'ADAPEI a déposé un permis de construire pour la construction d'une blanchisserie. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir un apport de 50m3 d'eau/jour. Cependant, le réseau d'eau potable actuel ne permet pas cet apport. Aussi il est urgent d'amener une grosse canalisation d'eau en partant du garage Renault, en passant par le surpresseur de la commune et jusqu'à la zone de la Bressandière.

Proposition 1 :

- Réaliser un forage sous le Thouet, et créer un support pour passer la canalisation à côté du pont ;

Proposition 2 :

- Ajouter une passerelle au pont ;

Dans les deux cas, l'aménagement des abords est à prévoir.

Les institutions publiques étant parties prenantes dans ce projet sont : le SMEG ; la CCPG ; et la commune.

Il nous semblait intéressant de vous soumettre l'idée, et de savoir si vous donniez votre accord, afin que l'on continue à travailler sur ce projet.

M. GUITTARD : sur la partie trottoir située sur le pont, ne peut-on pas intégrer une partie pour les vélos ?

M FERJOU : Non ; trop dangereux et trop étroit. Pas possible.

Mme ESTRADÉ : les projets de la Maison de la Parthenaise et celui de l'ADAPEI sont-ils deux projets indépendants ?

M FERJOU : oui. Le manque d'eau est criant, même pour la suite, pour les années à venir, pour les entreprises, il fallait y venir.

Mme ESTRADE : Si des entreprises arrivent prochainement, y-aura-t-il besoin de renforcer de nouveau le réseau d'eau potable ?

M FERJOU : c'est difficile de savoir.

Mme ESTRADE : peut-on anticiper un peu ?

M FERJOU : cette nouvelle canalisation couvrira très largement les besoins pour la blanchisserie de l'ADAPEI.

Avis favorable pour la poursuite de l'étude de ce projet.

QUESTIONS DIVERSES :

LA CURE : Dans le village de La Cure, des problèmes de turbidité de l'eau ont souvent été signalés au Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine. Malgré des analyses qui ne semblaient pas remettre en cause la potabilité de l'eau distribuée, il n'était pas possible de laisser le réseau en l'état.

Situation actuelle : La canalisation qui dessert La Cure, provient des Basses Touches et traverse des parcelles privées pour alimenter cinq compteurs. Ils sont installés dans des parcelles privées, créent des servitudes et ne sont pas faciles d'accès pour effectuer les relevés. En plus de la qualité de l'eau, les canalisations sont colmatées, ce qui pourrait agir sur le débit. (témoignage d'un riverain)

Le SMEG a rencontré le riverain chez qui la canalisation arrive et nous a présenté sa proposition pour résoudre ce problème. Le propriétaire de la parcelle 116, accepterait d'en transférer une partie à la commune. (≈300 m²). Si la commune accepte de prendre cette parcelle, le syndicat alimenterait La Cure en prolongeant (50m) la canalisation qui est déjà dans le chemin d'accès au village. La distribution se ferait sur le domaine public, avec des compteurs en limite de propriété ; ce qui faciliterait les relevés. À part pour un abonné pour lequel il faudrait emprunter un chemin privé, mais qui aurait son compteur aussi en limite de propriété. Engagement de la commune : frais de géomètre, frais d'actes.

M DIEUMEGARD demande si la commune doit s'engager dans cette voie ?; le coût des travaux ? On en parle lors d'un prochain conseil.

M GUITTARD fait savoir que cette solution permettrait aussi de résoudre une seconde problématique qui est la gestion des poubelles

M DIEUMEGARD demande si des commissions se sont réunies depuis et si d'autres commissions se prévoient ?

Il fait savoir qu'il est nécessaire de prendre un peu de temps et dès la fin du mois d'août, redémarrer les travaux, notamment la discussion avec la maison pour tous, dans le cadre du projet de construction de la salle multi-activité ; et embrayer la commission citoyenneté dès la rentrée pour avoir du concret assez vite.

La distribution de la lettre aux Châtillonnais a été réalisée. M. DIEUMEGARD demande si les élus ont eu des remontées ? Les deux jours où la permanence téléphonique a été mise en place, il n'y a eu aucun appel. La période estivale n'est peut-être pas la période la plus propice aux demandes.

M MAGNERON signale qu'il a eu beaucoup trop d'exemplaire.

Mme RINSANT fait savoir qu'avec Mme BEAU, elles sont toutes les deux en charge de la gestion de la distribution, et qu'il ne faut pas hésiter à leurs transmettre les remarques afin d'affiner le nombre pour les prochaines distributions.

M DIEUMEGARD souhaite de bonnes vacances et une bonne soirée à tout le monde.

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été traitées, Monsieur le Maire prononce la clôture de la séance à 21h18.

A Châtillon sur Thouet, le 10 juillet 2020.
Le Maire, Claude DIEUMEGARD

